|  |  |
| --- | --- |
| **Groupe consultatif pour le développementdes télécommunications (GCDT)****31ème réunion, Genève, Suisse, 20-23 mai 2024** | A close up of a sign  Description automatically generated |
|  |  |
|  | **Document** **TDAG-2****4/15-F** |
|  | **9 avril 2024** |
|  | **Original:** **anglais** |
| Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications |
| Travaux préparatoires en vue de l'Assemblée mondialede normalisation des télécommunications(AMNT-24) |
|  |
| **Résumé:**Le présent document rend compte de l'état d'avancement des travaux préparatoires en vue de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-24) et du Colloque mondial sur la normalisation (GSS-24).**Suite à donner:**Le GCDT est invité à prendre note du présent rapport.**Références:**[https://www.itu.int/wtsa/2024/](https://www.itu.int/wtsa/2024/#/fr) |

# 1 Lieu et date

1.1 Le numéro 114 de la Constitution de l'UIT stipule que les assemblées mondiales de normalisation des télécommunications (AMNT) sont convoquées tous les quatre ans et les numéros 23 et 24 de la Convention de l'UIT disposent qu'une AMNT est normalement convoquée dans l'intervalle qui sépare deux Conférences de plénipotentiaires.

1.2 Par sa Résolution 77 (Rév. Bucarest, 2022), la Conférence de plénipotentiaires a décidé que l'AMNT se tiendrait pendant le dernier trimestre de 2024, en Inde.

1.3 Aux termes de la Résolution 111 (Rév. Busan, 2014), la Conférence de plénipotentiaires a décidé que l'Union et ses États Membres devront tout faire, dans la mesure du possible, pour éviter que la période prévue pour une conférence ou une assemblée de l'UIT coïncide avec la période de célébration d'une fête religieuse considérée comme importante par un État Membre.

1.4 Conformément au numéro 42 de la Convention de l'UIT et au Chapitre I des Règles générales régissant les conférences, assemblées et réunions de l'Union, en l'absence d'une décision de la Conférence de plénipotentiaires, le lieu précis et les dates exactes d'une AMNT doivent être approuvés par le Conseil de l'UIT, avec l'accord de la majorité des États Membres.

1.5 La Secrétaire générale de l'UIT a reçu en mars 2023 une invitation du Gouvernement de l'Inde, qui proposait d'accueillir l'AMNT-24 en Inde aux dates proposées, à savoir du 15 au 24 octobre 2024, au centre de congrès et d'expositions Pragati Maidan de New Delhi (Inde) (voir l'Annexe 1 de la Contribution [C23/24](https://www.itu.int/md/S23-CL-C-0024/fr)).

1.6 À la suite de l'adoption de la [Décision 629](https://www.itu.int/md/S23-CL-C-0123/fr) par le Conseil à sa session de 2023, la Secrétaire générale a procédé à une consultation de tous les États Membres concernant le lieu précis et les dates exactes de l'AMNT-24.

1.7 À l'issue d'une consultation fructueuse des États Membres de l'UIT, menée aux termes de la Lettre circulaire [N° 23/28](https://www.itu.int/md/S23-SG-CIR-0028/fr) du 5 septembre 2023, il a été annoncé dans la Lettre circulaire [N° 23/37](https://www.itu.int/md/S23-SG-CIR-0037/fr) du 16 octobre 2023 que l'accord de la majorité requise des États Membres de l'UIT avait été obtenu (113 réponses positives, 1 réponse négative, 5 abstentions), conformément au numéro 42 de la Convention de l'UIT.

1.8 En conséquence, la prochaine **AMNT** se tiendra à **New Delhi (Inde)** du **15 au 24 octobre 2024**, et sera précédée du Colloque mondial sur la normalisation **(GSS)** le **14 octobre 2022**.

1.9 Le TSB, en coordination avec le Département des conférences et des publications de l'UIT, s'est rendu en octobre 2023 au Centre international de congrès et d'exposition de New Delhi (Inde), afin de poursuivre la planification logistique de l'Assemblée.

# 2 Lettres d'invitation

2.1 Des lettres d'invitation pour l'AMNT-24 et le GSS-24 ont été envoyées:

– [aux Administrations des États Membres de l'Union](https://www.itu.int/md/S23-SG-CIR-0042/fr);

– [aux Membres du Secteur de l'UIT-T](https://www.itu.int/md/S23-DM-CIR-01014/fr);

– [aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT](https://www.itu.int/md/S23-DM-CIR-01013/fr);

– [à l'Organisation des Nations Unies et à ses institutions spécialisées, à l'AIEA, aux organisations régionales de télécommunication, aux organisations intergouvernementales exploitant des systèmes à satellites et à toute autre organisation régionale ou internationale](https://www.itu.int/md/S23-DM-CIR-01015/fr);

– à l'État de Palestine.

2.2 Liste des Lettres circulaires portant sur l'AMNT-24 publiées à ce jour:

– Lettre circulaire TSB [176](https://www.itu.int/md/T22-TSB-CIR-0176/fr) (+ Cor.1) – Candidats aux fonctions de présidents et vice‑présidents des commissions d'études de l'UIT-T, du Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications (GCNT) et du Comité de normalisation pour le vocabulaire (SCV) pour la période 2025-2028.

– Lettre circulaire TSB [177](https://www.itu.int/md/T22-TSB-CIR-0177/fr) – Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-24).

– Lettre circulaire TSB [178](https://www.itu.int/md/T22-TSB-CIR-0178/fr) – Colloque mondial sur la normalisation (GSS-24).

– Lettre circulaire TSB [179](https://www.itu.int/md/T22-TSB-CIR-0179/fr) – Deuxième réunion interrégionale de préparation en vue de l'AMNT-24 (publiée prochainement).

– Lettre circulaire TSB [182](https://www.itu.int/md/T22-TSB-CIR-0182/fr) – Réseau de femmes pour l'AMNT-24 (17 octobre 2024).

– Lettre circulaire UIT CL-[24/6](https://www.itu.int/md/S24-SG-CIR-0006/fr) – Kaléidoscope de l'UIT (21-23 octobre 2024).

# 3 Candidats aux fonctions de présidents des commissions d'études de l'UIT‑T, du GCNT et du SCV

3.1 Un appel à candidatures pour les fonctions de présidents et vice-présidents des commissions d'études de l'UIT-T, du Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications (GCNT) et du Comité de normalisation pour le vocabulaire (SCV) pour la période 2025-2028 a été envoyé dans la Lettre circulaire [TSB 176](https://www.itu.int/md/T22-TSB-CIR-0176/fr) (12 février 2024). Les États Membres, les Membres du Secteur de l'UIT-T, les commissions d'études concernées et le GCNT sont invités à présenter des candidats qualifiés, afin d'aider l'AMNT à désigner les présidents et vice-présidents des commissions d'études de l'UIT-T, du GCNT et du SCV. Les candidatures reçues à ce jour sont publiées sur le [site web de l'AMNT-24](https://www.itu.int/wtsa/2024/candidates/#/fr). Le Directeur du TSB vous serait extrêmement reconnaissant de bien vouloir lui faire parvenir les noms des candidats d'ici au **14 juillet 2024**, et au plus tard le 16 septembre 2022.

# 4 Réunions préparatoires régionales

4.1 Des réunions préparatoires régionales ont été ou seront organisées par les organisations régionales de télécommunication en coordination avec le TSB. Les dernières mises à jour du calendrier de toutes les réunions préparatoires prévues sont également accessibles sur le [site web de l'AMNT-24](https://www.itu.int/wtsa/2024/prepmeet/#/fr).

4.2 La première réunion interrégionale (IRM) a eu lieu le 18 janvier 2024, de manière virtuelle, juste avant la 3ème réunion du GCNT.

4.3 La [deuxième réunion interrégionale](https://www.itu.int/fr/ITU-T/wtsa20/irc/Pages/default.aspx) se tiendra le 25 juillet 2024, juste avant la 4ème réunion du GCNT.

4.4 Une troisième réunion interrégionale, tenue de manière virtuelle, peut être prévue pour le mois de septembre 2024.

4.5 Des informations sur la coordination interrégionale sont disponibles sur la page web des [réunions interrégionales](https://www.itu.int/wtsa/2024/irm/#/fr).

# 5 Travaux préparatoires du Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications (GCNT) et des commissions d'études de l'UIT-T en vue de l'AMNT

5.1 Toutes les [commissions d'études de l'UIT-T](https://www.itu.int/fr/ITU-T/studygroups/2022-2024/Pages/default.aspx) ont entamé leurs travaux préparatoires en vue de l'AMNT-24.

5.2 Le GCNT a créé deux groupes du Rapporteur expressément chargés de mener les travaux préparatoires en vue de l'AMNT-24: le Groupe du Rapporteur sur le programme de travail et la restructuration des commissions d'études de l'UIT-T (RG-WPR) et le Groupe du Rapporteur sur les travaux préparatoires en vue de l'AMNT et l'examen des Résolutions de l'AMNT (RG-WTSA).

5.3 Le GCNT a prévu une réunion supplémentaire et une série de [réunions des Groupes du Rapporteur](https://www.itu.int/net/ITU-T/lists/rgm.aspx?Group=0) pour faire progresser les travaux préparatoires en vue de l'AMNT-24.

# 6 Date limite de soumission des propositions à l'AMNT-24

6.1 Les délégations sont invitées à soumettre leurs contributions à l'AMNT-24 quatre semaines avant l'ouverture de l'Assemblée (lundi 16 septembre 2024), sachant que, ainsi qu'en a décidé la Conférence de plénipotentiaires dans sa Résolution 165 (Rév. Dubaï, 2018), il existe pour la présentation des contributions un délai fixe de 21 jours calendaires avant l'ouverture de l'AMNT-24 (lundi 23 septembre 2024, à 23 h 59 heure de Genève)[[1]](#footnote-1).

# 7 Bourses

7.1 Pour chaque État Membre répondant aux conditions requises, des bourses pourront être accordées pour l'AMNT-24, en fonction des ressources financières disponibles, afin de faciliter la participation des pays en développement. La demande de bourse doit être agréée par l'administration concernée de l'État Membre de l'UIT.

# 8 État d'avancement des travaux préparatoires avec le pays hôte (Inde)

8.1 L'Inde, en sa qualité de pays hôte, et le secrétariat continuent de s'entretenir à intervalles réguliers sur les questions suivantes:

8.1.1 Mise en œuvre des dispositions contenues dans l'accord de pays hôte.

8.1.2 Dispositions logistiques pour les différentes manifestations parallèles prévues en marge de l'AMNT-24.

# 9 Site web de l'AMNT

On trouvera tous les renseignements ci-dessus sur le site web de l'AMNT-24, à l'adresse: [https://www.itu.int/wtsa/2024/](https://www.itu.int/wtsa/2024/#/fr).

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Dans sa Résolution 165 (Rév. Dubaï, 2018), intitulée "Délais de présentation des propositions et procédures d'inscription des participants aux conférences et assemblées de l'Union", la Conférence de plénipotentiaires a décidé "d'établir un délai fixe pour la présentation de toutes les contributions, exception faite des délais indiqués aux points *a)* et *b)* du *reconnaissant* ci‑dessus, d'au plus tard 21 jours calendaires avant l'ouverture des conférences et assemblées de l'Union, y compris des Conférences de plénipotentiaires, afin de pouvoir assurer leur traduction dans les délais voulus et leur examen approfondi par les délégations". (Soulignement ajouté). [↑](#footnote-ref-1)